

Conseil municipal du 07 avril 2017

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2016, et approuvé le compte de gestion 2016.

Il constate un solde positif de 64 876€ pour le fonctionnement, malgré la baisse constante des dotations de l'état. Même si le contexte est difficile, il décide de laisser les taxes locales inchangées : 14,71% pour la taxe d'habitation, 16,63% pour le foncier bâti et 53,33% pour le foncier non bâti.

Le budget primitif a été voté à l'unanimité :

Il s'élève en recette et en dépense à 435 791€ en section de fonctionnement et à 762000€ en section d'investissement.

Les subventions accordées pour la nouvelle école ont toutes été versées ou en passe de l'être. Cela permettra donc à la commune de rembourser les deux lignes de trésorerie de 300 000€ servant de relais, d'autant plus que le remboursement de la TVA sur les travaux du bâtiment ne devrait plus tarder.

Le budget primitif permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement, et de prévoir quelques travaux de voirie et d'aménagement à Beyren, de solder le PLU, de refaire la toiture de l'Eglise de Gandren, et de réaliser les travaux programmés par le syndicat de la BOLER sur nos deux ruisseaux.

Lors de la séance, une délibération a été prise, autorisant le règlement d'une facture d'acompte de 14 188€ permettant le démarrage des travaux de couverture. Rappelons que dans ce dossier, des subventions de l'Etat et parlementaires d'un total de 20 000€ nous ont été accordées, le reste étant à la charge du conseil de fabrique (8 000€) et de la commune sur un montant prévu de 39 413€ HT.

Un autre souci a été évoqué : il s'agit du mauvais état de la toiture du foyer le Clos. Les travaux de réparations réalisés gracieusement par l'entreprise POWERSOIL ne suffiront pas ; il faudra envisager une réfection complète et préparer un dossier de travaux et de financement.